

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 81 (1955)
Heft: 19-20: École polytechnique fédérale Zurich: centenaire 1855-1955, fasc. no 1

Artikel: L'économie agricole
Autor: Bros, C. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-61356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le maître de l'œuvre ayant pris connaissance, discuté, approuvé les plans, quelle sera sa réaction si, par exemple, sur demande expresse de l'ingénieur, un autre agencement des points d'appuis doit être envisagé ? Ou bien si ceux-ci, de section insuffisante, doivent être sensiblement agrandis au détriment des circulations ? Ou encore, si la hauteur des poutres maîtresses et l'épaisseur des dalles se révèlent trop faibles ? Il ne manquera pas de ressentir une fâcheuse impression à l'égard de son architecte ; il perdra certainement patience et, chose plus grave, peut-être aussi « confiance ».

De plus, l'architecte, dont le dossier sera déjà fort avancé à ce moment-là, supportera dans une large mesure, les frais de l'opération : il devra reprendre son travail dès le début, modifier ses plans et descriptions de travaux, réexaminer et rediscuter le problème dans son ensemble, refaire, en bref, son avant-projet.

L'initiation à la statique et à la résistance des matériaux — est-il besoin de le démontrer davantage ? — permet à l'architecte de se prémunir contre ces fausses manœuvres et de s'éviter aussi quelques fâcheuses blessures d'amour-propre.

L'enseignement des disciplines techniques de caractère mathématique possède encore l'avantage d'influencer d'une manière heureuse le futur architecte sur un point essentiel touchant au comportement général des constructions : les déformations.

La résistance des ouvrages étant assurée sur la base d'un calcul sérieux, les descriptions de travaux rédi-

gées, les devis dûment établis, on croit souvent que la tâche de l'auteur d'un projet est alors terminée et que la réalisation peut suivre sans inconvénient.

Cette conception de l'art de construire n'est malheureusement pas tout à fait exacte.

Une construction quelconque est soumise, sous l'effet des charges permanentes et accidentelles, à des déformations qui, si elles sont inévitables, doivent demeurer, néanmoins, inférieures à une limite, fixée par les normes et règlements en vigueur.

Une déformation, pour être admissible, doit, en outre, être élastique et disparaître, par conséquent, au moment où l'action des charges cesse de se manifester.

Un ouvrage mal conçu — section de trop faible hauteur par rapport à la portée, par exemple, se déforme au-delà de la limite tolérée, prend une flèche excessive et provoque la fissuration de la structure — spécialement dans le béton armé — ou des revêtements et organes qui y sont fixés ou qui s'y appuient.

Il serait certainement prétentieux d'affirmer qu'une construction calculée à fond, doit demeurer absolument nette de toute fissuration. La diversité des matériaux employés, les différences de température, les propriétés caractéristiques du ciment, etc., sont souvent à l'origine de petites fentes, de décollements absolument inévitables.

Néanmoins, je pense qu'en raison des enseignements reçus, l'architecte avisé saura limiter les dégâts au strict minimum et s'éviter, du même coup, bien des mécomptes.

L'ÉCONOMIE AGRICOLE

par C. DE BROS, ingénieur-agronome E.P.F.

Importance de l'économie agricole

Notre économie nationale constitue en un sens la somme des efforts tendant au bien-être matériel de chacun et de tous. Elle forme un arbre aux branches multiples, mais dont les rapports doivent être harmonieusement équilibrés pour que l'ensemble puisse prendre un heureux développement.

Si l'économie de la Suisse apparaît au premier abord comme une économie de caractère essentiellement industriel et commercial, on se rend compte, en suivant l'évolution historique de notre pays, ne fût-ce qu'au cours des cinquante dernières années, que l'économie agricole constitue un facteur décisif non pas peut-être de la prospérité, mais bien de la stabilité et, en dernière analyse, de la continuité de notre peuple. L'expérience des périodes de guerre et de crise prouve qu'il est dans l'intérêt de notre économie nationale tout entière que l'agriculture reste capable d'un effort productif. La période de prospérité économique que nous traversons montre d'autre part que la paysannerie — source des forces vives de nos centres industriels — doit être maintenue saine et prospère si l'on ne veut pas que le fruit de notre prévoyance passe avant tout aux mains d'ouvriers étrangers.

La loi du progrès économique veut que chacun cherche à couvrir ses besoins avec le minimum de frais. Ce « matérialisme économique » est jusqu'à un certain point justifié, mais il doit être tempéré, et au besoin battu en brèche, par la notion des valeurs plus élevées qu'il importe de maintenir et même de développer pour que notre pays reste digne de l'amour que nous lui portons. Et c'est là que la notion d'équilibre entre les diverses branches de notre économie, mentionnée au début de cette petite étude, prend toute son importance. On pourrait en effet penser — et l'on a même couramment admis jusqu'au début de l'époque moderne — qu'il vaut la peine de sacrifier les intérêts d'une branche relativement peu rémunératrice de notre économie (nous pensons à l'agriculture) en faveur de la prospérité du plus grand nombre. La paysannerie n'a-t-elle pas été exploitée autrefois au profit des cités, dans nos cantons, et n'en reste-t-il pas aujourd'hui encore certaines habitudes de pensée ? Nous voulons montrer pourquoi l'économie agricole, branche vivante et indispensable de notre économie nationale, doit être maintenue, fût-ce au prix de certains sacrifices.

Il est vrai que l'agriculture est incapable en Europe, et non pas seulement en Suisse — compte tenu du

niveau de vie élevé de la population et des hauts frais de production qui en découlent, de même que par suite de la cherté du sol — de produire les biens de consommation courante à des prix aussi bas que les vastes régions d'outre-mer. On doit toutefois reconnaître que l'agriculture européenne, lorsqu'elle donne la prédominance à la propriété paysanne familiale, est plus respectueuse des fonds qui assurent son existence et, en fin de compte, celle de l'humanité, que l'agriculture des pays d'outre-mer. Cette dernière, qui ne se soucie pas de pérennité mais avant tout de profit, justement parce qu'elle n'est pas familiale, produit à bon marché du fait qu'elle spolie les ressources du sol. Combien de milliers d'hectares de bonnes terres n'ont-ils pas déjà été transformés irrémédiablement en déserts inhabitables, pour ne citer que l'exemple des Etats-Unis ?

A sacrifier la paysannerie et l'agriculture familiale, même et surtout au profit d'une « exploitation » mécanisée des grandes surfaces, notre économie nationale perdrait plus qu'elle ne semblerait tout d'abord avoir gagné. L'abaissement d'ailleurs hypothétique du coût de la vie qui résulterait de l'abandon de tout protectionnisme en faveur de l'agriculture serait plus que compensé par la perte de l'élément de stabilité que représente la paysannerie dans la nation, par le vieillissement toujours plus accentué de la population, et par l'incapacité de conserver notre indépendance économique en cas de conflit armé entre nos voisins. D'ailleurs, l'exploitation familiale paysanne est celle qui peut le mieux faire naître le plus de richesses sur un espace réduit. L'agriculture industrialisée, si elle est capable de produire à meilleur compte par unité de travailleur, n'est pas à même d'obtenir des rendements aussi élevés à l'hectare et, par là, de nourrir un aussi grand nombre de personnes par unité de superficie. Or c'est là ce qui nous importe avant tout pour le cas où nos frontières viendraient à se fermer.

Notre industrie d'exportation en est réduite, par suite des conditions particulières de la Suisse, à fabriquer en prédominance des objets de luxe (horlogerie, textiles, chocolat, etc.). Elle se trouve donc exposée non seulement aux aléas de la politique douanière de nos partenaires commerciaux, comme l'a montré la décision des Etats-Unis au sujet des montres suisses, mais aussi aux caprices de la mode (broderie). On ne saurait donc supprimer à la légère l'élément de stabilité que constituent l'agriculture et les industries travaillant pour le pays. Il convient bien plutôt de tendre à une meilleure compréhension entre les différents cercles économiques et, par là, de chercher à résoudre à la satisfaction de chacun les problèmes posés.

Caractéristiques de l'économie agricole en Suisse

L'agriculture suisse doit mettre en valeur un sol généralement ingrat et difficile à travailler, par suite de son relief accidenté et de sa structure souvent pierreuse. Comparativement à ce qui est le cas dans les autres pays de l'Europe occidentale, la proportion des terres improductives (rochers, routes, villes) et des terres qui ne peuvent être exploitées que de manière extensive (pentes abruptes, pâturages alpestres) est

très forte en Suisse. La superficie du pays se répartit en effet de la façon suivante : terrains improductifs : 23,5 %, pâturages alpestres 23,8 %, forêts 23,8 %, terres cultivées 28,9 %. Le climat de la plus grande partie du pays favorise avant tout la production des fourrages et, par là, l'économie animale. Voici quelle est la répartition des terres cultivées en Suisse : cultures fourragères 77,6 %, terres labourées 21,5 %, vignes 0,9 %. La proportion des terres labourées est plus forte en Suisse romande, compte tenu du climat moins humide.

L'agriculture suisse, qui compte environ 230 000 exploitations pour une superficie cultivée de 1 191 600 hectares, non compris les forêts et les pâturages alpestres, est caractérisée par la prédominance de la petite et moyenne entreprise. Les exploitations paysannes familiales, utilisant peu ou point de main-d'œuvre étrangère à la famille, sont de loin les plus nombreuses. Cette forme d'exploitation, qui peut paraître archaïque et peu rationnelle à certains égards, n'en est pas moins la seule capable de fournir les rendements les plus élevés par unité de superficie pour le blé, la pomme de terre, la betterave à sucre et le lait. De plus, les exploitations familiales fournissent au marché des produits de qualité que ne peuvent livrer les grandes exploitations (miel, produits de basse-cour, viande, vin, etc.). Elles sont intensives par définition, puisque la famille qui cultive le sol ne peut améliorer son sort qu'en augmentant le rendement de l'exploitation par tous les moyens possibles. Les petites et moyennes exploitations familiales sont en outre rationnelles, car chaque membre de la famille, jusqu'aux enfants, fournit de bon cœur et en s'y appliquant de son mieux un travail adapté à ses forces et à ses capacités. Contrairement à l'économie industrielle où le capital et le travail s'opposent et se heurtent, l'économie agricole de la Suisse réalise un harmonieux équilibre et une collaboration parfaite du capital et du travail. D'une part, le travail le plus rude est fourni par le patron lui-même ; de l'autre, même s'il engage un domestique agricole, celui-ci fait pour ainsi dire partie de la famille puisqu'il mange à la même table que ses employeurs.

Les capitaux engagés dans l'agriculture suisse sont élevés : on les évaluait en 1952 à 13 120 millions de francs. L'endettement est à vrai dire aussi très fort puisqu'il atteignait à peu près la moitié de cette somme. C'est dire que le sort de l'agriculture suisse ne saurait être indifférent aux autres cercles de notre population.

Point n'est besoin, semble-t-il, d'insister sur le fait que l'agriculture se distingue, en Suisse comme partout ailleurs, par une intensité toute particulière du travail. Le paysan ne compte ni sa peine ni ses heures d'activité. Il convient de dire qu'il aime le plus souvent sa profession et y trouve une intime satisfaction. Le travail varie d'ailleurs beaucoup à la campagne selon le temps qu'il fait et la saison, mais sa durée n'en reste pas moins sensiblement plus longue qu'en ville. Le labeur du paysan est rendu plus difficile encore par le morcellement de la propriété, qui prend en certaines régions une ampleur exagérée, par l'éloignement des centres de consommation et surtout par la pénurie de main-d'œuvre agricole. On peut d'ailleurs dire que ce

n'est qu'à force de travail que la plupart des paysans arrivent « à nouer les deux bouts ».

Les exploitations familiales paysannes, qui prédominent en Suisse, s'adaptent de façon relativement aisée aux impératifs du moment. L'évolution profonde qu'elles ont subie au cours du XIX^e siècle de même que pendant et après les deux guerres mondiales en est la meilleure preuve. Le haut développement de la technique agricole et de la mécanisation du travail en Suisse est d'ailleurs lui aussi un produit de l'adaptation de nos agriculteurs aux nécessités économiques de l'heure.

On peut donc dire en résumé que l'économie agricole de la Suisse est caractérisée par la prédominance des exploitations petites et moyennes, cultivant le sol de manière intensive, en engageant d'importants capitaux et en fournissant un travail acharné. Sa capacité d'adaptation mérite d'être soulignée.

Difficultés

Les difficultés auxquelles se heurte notre économie agricole sont de diverses sortes. Certes, le morcellement parfois très fort des terres, l'éloignement des centres et l'équipement technique souvent insuffisant des petites exploitations constituent des handicaps pour notre agriculture. Néanmoins, les principales difficultés rencontrées par notre économie agricole sont les frais élevés de la production, l'irrégularité de celle-ci et par là les difficultés d'écoulement, le fait que le jeu de la libre concurrence est faussé par des importations en provenance de pays n'ayant pas du tout les mêmes conditions que nous, le revenu insuffisant des agriculteurs et l'exode rural qui en résulte.

Quelles sont les causes des frais de production élevés de l'agriculture suisse ? Il convient de mentionner tout d'abord la cherté des terres ; c'est là un phénomène commun à tous les pays où la densité de la population est grande et les terres défrichables rares. En effet, les terres constituent un placement sûr, et nombreux sont les capitalistes qui achètent des domaines agricoles à des prix que ne peuvent offrir les agriculteurs ; ils se soucient moins de la rente de leur argent que de le savoir à l'abri des fluctuations de la bourse. La pénurie de main-d'œuvre — qui a pour conséquence une hausse des salaires — influe sur les frais de production de l'agriculture, tout comme sur ceux de l'industrie. Enfin, le haut standard de vie dont bénéficie notre peuple est la cause du coût sensiblement plus élevé en Suisse qu'à l'étranger des agents de production. Tel est spécialement le cas des fourrages achetés, des engrais, des carburants, des machines et des constructions. Une étude récente a montré que les principaux agents de production reviennent en Suisse à un tiers environ plus cher que dans les autres pays de l'Europe occidentale.

L'une des principales difficultés de l'économie agricole, non seulement en Suisse mais dans le monde entier, consiste dans l'irrégularité de la production. C'est là une entrave qu'ignore entièrement l'industrie. Pour des frais de production absolument égaux, et malgré toutes les précautions prises, les rendements d'une culture peuvent varier du tout au tout par suite

du gel, de la grêle ou d'autres facteurs naturels. L'irrégularité des rendements en fourrages provoque d'ailleurs également des variations sensibles dans le domaine de la production animale. Aucune industrie en effet ne fabrique un produit aussi délicat et complexe qu'un grain de blé ou qu'un œuf, par exemple, si l'on peut dire, sur un chantier aussi exposé que celui dont doit se contenter l'agriculteur. La technique moderne offre à vrai dire au cultivateur d'excellents produits pour lutter contre les parasites, et les assurances mutuelles couvrent en partie les risques auxquels il est soumis, mais il en résulte un renchérissement sensible de la production. D'ailleurs, il n'existe pas d'assurance contre les pluies au moment de la fenaison, la sécheresse après les semis, si ce n'est une juste alternance des cultures et des élevages, répartissant les risques sur le plus grand nombre de produits. L'insécurité n'en reste pas moins l'un des traits dominants de la production agricole.

L'irrégularité de la production détermine d'ailleurs, pour l'économie agricole, les embarras les plus graves dans le domaine de l'écoulement des produits. La mise en valeur des récoltes est rendue très difficile par les variations qu'elles enregistrent d'une année à l'autre. Les dispositions à prendre pour assurer l'approvisionnement du marché doivent souvent être modifiées à la dernière minute du fait que les prévisions en ce qui concerne les rendements des récoltes ne sont pas toujours confirmées par les faits ou se trouvent être faussées par des intempéries survenues au dernier moment. Tel est en particulier le cas pour les fruits, et chacun sait à quel point il est difficile de prévoir d'avance les quantités réelles d'abricots, de fraises ou de cerises qui seront mises sur le marché.

Ces variations devraient se répercuter sur les prix, et — si le libre jeu de la concurrence pouvait se manifester — ceux-ci monteraient lorsque la production est faible et baisseraient lorsqu'elle est forte, assurant ainsi aux producteurs une certaine compensation. Tel n'est malheureusement pas le cas ; en effet, la loi de l'offre et de la demande se trouve complètement faussée chez nous du fait des importations exagérées. On trouve à se procurer des produits agricoles à très bas prix dans certains pays d'Europe où les frais de production sont plus faibles que les nôtres. Les prix de ces produits étrangers sont souvent même si bas — pour différentes raisons dont les moindres ne sont pas des conditions naturelles de production beaucoup plus favorables, ou des subsides à l'exportation, ou même l'exploitation systématique de la paysannerie par les autres cercles de la population (dumping social) — que le commerce y trouve une marge beaucoup plus intéressante que sur les produits suisses et néglige par conséquent de mettre en valeur ces derniers. Ainsi donc, lorsque la production est trop forte, les prix baissent du fait que l'exportation est difficile par suite du protectionnisme forcené de la plupart des pays (ceci en dépit de la « libération » des échanges), et ils ne peuvent monter comme cela devrait se produire lorsque la récolte est faible, car les importations ont tôt fait de combler les vides, à des prix tout aussi bas.

Il en résulte, pour les petites exploitations familiales tout spécialement, un revenu nettement trop faible.

Le revenu de l'agriculture dans son ensemble est lui aussi insuffisant puisque cette branche de notre économie, qui groupe 16 % de la population suisse, n'obtient que 9 % du revenu national. Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir l'exode rural prendre des proportions angoissantes. Il convient à ce propos de relever que l'agriculture a toujours fourni un excédent de population aux centres industriels, et que c'est là un phénomène naturel et heureux qui n'a rien à voir avec la désertion des campagnes. Celle-ci ne commence que lorsque la population des régions de montagne diminue, comme c'est le cas actuellement, et lorsque les petites exploitations familiales — qui méritent le plus notre intérêt — disparaissent au profit de grandes entreprises du type capitaliste. Comme nous l'avons dit plus haut, notre économie nationale n'a pas intérêt à voir se multiplier ces grands domaines, qui sont rentables pour leur propriétaire — surtout grâce aux subsides que la Confédération et les cantons accordent pour venir en aide aux petits agriculteurs, subsides dont il est toutefois très difficile de limiter l'octroi à ceux-là seuls qui en ont réellement besoin — mais qui n'assurent pas à notre pays la forte armature paysanne que nous aimerions lui conserver, ni une garantie pour les périodes de crise ou de guerre, puisque leur production à l'hectare est faible.

Remèdes

La situation n'est pas sans remèdes, et les premiers qui viennent à l'esprit sont aussi ceux qui ont été appliqués tout d'abord par les agriculteurs eux-mêmes. Toutes les possibilités de la technique ont été mises en œuvre pour abaisser les frais de production, et cela n'a souvent pas été sans un certain abandon du caractère paysan. Si l'on compare l'agriculture de nos jours avec ce qu'elle était il y a vingt ans seulement, on est frappé de voir l'effort de rationalisation qui a été réalisé et quelle extension a prise la mécanisation des travaux. Le nombre des tracteurs est monté en flèche, alors que l'élevage chevalin en a été réduit à un minimum. La plupart des faucheuses sont maintenant actionnées par un moteur. Le nombre et l'efficacité des traitements antiparasitaires sont bien supérieurs à ce qu'ils étaient autrefois. La profession agricole exige actuellement de solides connaissances dans le domaine des machines et un sens aigu de la mécanique. Le temps presse aujourd'hui autant si ce n'est plus dans nos campagnes qu'en ville, et nos agriculteurs ne connaissent plus la douce quiétude de leurs grands-parents.

La rationalisation a été poussée très loin, et l'on en a pour preuves l'accroissement des rendements moyens à l'hectare de la plupart des cultures, l'augmentation du rendement laitier par vache, l'amélioration de nos troupeaux et la réduction du nombre des jours de travail par hectare. La production agricole est loin d'avoir diminué en même temps que se réduisait le nombre des personnes occupées dans l'agriculture, et la qualité de la plupart des produits livrés au marché s'est très sensiblement améliorée. Il suffit à cet égard de penser aux exigences accrues posées à la qualité des légumes et surtout des fruits. L'élimination de la tuberculose bovine et de la maladie de Bang, qui sera

terminée d'ici quelques années, constitue également un sérieux effort réalisé par les paysans, au prix de très lourds sacrifices financiers, pour améliorer la qualité de leurs produits. De grands progrès ont été faits également dans le domaine de la vinification. On pourrait allonger la liste des améliorations intervenues dans les secteurs les plus divers de l'économie agricole et de tous les efforts faits en vue de rationaliser la production. Nous pensons qu'il suffit de parcourir nos campagnes avec des yeux bien ouverts et de se reporter en pensée à ce qu'était l'agriculture il y a vingt ou trente ans pour être convaincu que notre économie agricole n'est pas opposée au progrès. Une comparaison de notre agriculture à celle des pays qui nous entourent permet d'ailleurs de se rendre compte que, à conditions égales, elle est loin d'être restée en arrière !

Les agriculteurs ont aussi utilisé un autre remède qui était à leur portée, nous pensons à la coopération. L'union fait la force. Il est absolument remarquable de constater à quel point les agriculteurs, malgré leur tendance à un individualisme parfois un peu exagéré, ont su se grouper pour améliorer leur production et pour assainir leur situation. L'amélioration d'un grand nombre de branches de la production agricole est due avant tout aux différentes organisations agricoles. Selon une enquête du Secrétariat des paysans suisses, il existait en Suisse 17 584 associations agricoles en 1941, dont 6934 étaient inscrites au Registre du commerce. Chaque agriculteur fait partie de plusieurs organisations agricoles locales (syndicat d'élevage bovin, société d'agriculture, société de laiterie, etc.). On compte aujourd'hui plus de 1000 sociétés coopératives pour l'achat d'agents de la production agricole et d'articles de ménage, ainsi que pour l'écoulement de produits agricoles, sociétés qui englobent environ 100 000 membres. Le groupement de ces sociétés en fédérations de syndicats agricoles a largement contribué à faciliter leur tâche et à étendre leur rayon d'activité. C'est grâce au fait qu'ils sont groupés en coopératives que les agriculteurs peuvent encore exercer une influence sur le marché des produits agricoles et qu'ils ne sont pas entièrement à la merci du commerce. Certes, des progrès peuvent encore être réalisés, et il importe en particulier que les paysans participent davantage à la vie de leurs syndicats, qu'ils « vivent » mieux la coopération, afin que ces organismes restent vraiment au service de la paysannerie et qu'ils ne se laissent pas entraîner sur la voie facile qui consiste à rechercher uniquement le plus gros chiffre d'affaires possible. D'une façon générale, il serait d'ailleurs désirable que les agriculteurs s'occupent davantage eux-mêmes des affaires de leurs organisations au lieu de laisser ce soin à d'autres. Les groupements villageois qui se sont constitués ces derniers temps et au sein desquels les agriculteurs discutent entre eux tous les problèmes qui se posent, constituent en ce sens un heureux progrès.

L'appui des pouvoirs publics est nécessaire au maintien d'une paysannerie saine et d'une agriculture à la hauteur de sa tâche. Au point de vue technique, seul l'Etat peut donner à la formation professionnelle et à la recherche agricole le développement qu'elles doivent atteindre. Seul il peut encourager les améliorations fon-

cières, qui permettent à l'agriculture de compenser les pertes de terrain qu'elle doit consentir par suite de l'extension des villes et du réseau routier. Si l'aide des pouvoirs publics est nécessaire dans le domaine technique, l'arbitrage de l'Etat, lui, est strictement indispensable dans le domaine économique, si l'on veut éviter que notre agriculture ne soit victime des spéculations, du niveau de vie plus élevé en Suisse que dans d'autres pays et des mesures prises par les autres Etats pour favoriser l'exportation à bas prix de leurs produits agricoles.

La loi sur l'agriculture, acceptée par le peuple suisse le 30 mars 1952, autorise le Conseil fédéral — si les importations compromettent le placement de produits agricoles à des prix équitables — à limiter le volume des importations, à prévoir des droits de douane supplémentaires et à obliger les importateurs à prendre en charge des produits de même genre d'origine indigène. Les autorités peuvent, selon la même loi, prendre des mesures spéciales d'une durée limitée en vue d'éviter un effondrement des prix des produits agricoles. *Les mesures prévues par la loi sur l'agriculture doivent être appliquées de manière à permettre aux produits agricoles indigènes de bonne qualité d'atteindre des prix couvrant les frais de production moyens, calculés sur une période de plusieurs années, d'entreprises agricoles exploitées d'une façon rationnelle et reprises à des conditions normales. Les autres branches de l'économie et les conditions matérielles des autres classes de la population seront prises en considération.* Tels sont les éléments fondamentaux de cette loi, et si nous soulignons le texte de l'article 29, c'est qu'il résume en un sens ce à quoi aspire l'agriculture dans le domaine économique et qu'il montre le chemin à suivre pour atteindre le but visé. Les dispositions de

la loi doivent, compte tenu des conditions créées par la nature, être appliquées de manière que la production agricole satisfasse autant que possible à l'approvisionnement du pays, réponde au pouvoir d'absorption du marché indigène et aux possibilités d'exportation (art. 18).

Pour porter remède à la situation difficile de l'agriculture, il faut donc aussi *appliquer* la loi sur l'agriculture et réaliser les conditions qui sont mises à son application. C'est pourquoi l'agriculture doit adapter sa production, tant en ce qui concerne la quantité que la qualité, à la capacité d'absorption du marché indigène et aux possibilités d'exportation. C'est ce qu'elle a fait en adoptant un programme de production prévoyant une extension des cultures pour limiter le développement de l'économie animale. Elle doit toutefois pouvoir compter que la « capacité d'absorption » du marché ne sera pas déjà engorgée avant qu'elle ait commencé à fournir ses produits ! C'est malheureusement ce qui est actuellement le cas pour les légumes (primeurs en particulier) et surtout pour le vin.

Toutefois, il convient de dire en terminant que les efforts de l'agriculture et les mesures légales ne sont à eux seuls pas suffisants pour porter remède à la situation difficile de notre économie agricole. Il faut encore que l'on en arrive à une meilleure compréhension des autres cercles. De même que l'agriculture doit prendre en considération les autres branches de l'économie et les conditions matérielles des autres cercles, de même il est absolument nécessaire que ceux-ci se rendent compte de la situation réelle de l'agriculture et appuient les efforts déployés pour l'améliorer. C'est en espérant apporter une modeste contribution à cette œuvre de rapprochement si nécessaire que nous avons écrit ces lignes.

LES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES DANS LE CANTON DE GENÈVE

par HENRI BERTHOUD, ingénieur E.P.F., Genève

Caractéristiques géographiques

Le canton de Genève est un tout petit canton de 28 000 ha y compris le lac, sans monts et sans vallées. Quelques collines et quelques plaines seulement, un fleuve, le Rhône, et quelques rivières, l'extrémité d'un lac, un horizon immédiat de montagnes aux lignes sobres avec au loin la majesté des Alpes. Une frontière commune avec la France de 104 km et 4 ½ km avec le canton de Vaud. Le territoire agricole de 16 000 ha comprend 2500 ha de bois et taillis et 1000 ha de vignoble réduisant ainsi la surface cultivable proprement dite à 12 000 ha.

L'altitude maximale est de 512 m à Monniaz, commune de Jussy, et minimale de 339 m à Chaney, où le Rhône quitte notre territoire.

Les points intermédiaires sont :

1. Les pierres du Niton dans la rade du lac, cote 373,60 m, point de base de notre système topogra-

phique suisse. — 2. Le coteau de Bernex, 504 m. — 3. Le coteau de Chouilly, 508 m.

Les températures mensuelles moyennes des cinquante dernières années varient pour les maxima de janvier à décembre de + 0,7 à 19 degrés et pour les minima de — 16 à + 5,3 degrés. La moyenne annuelle des précipitations s'élève à 816 mm, qui peut être taxée de faible par rapport à la moyenne suisse qui varie entre 1,20 et 1,50 m.

Une agglomération urbaine de 160 000 habitants en 1954 sur une population totale de 216 000 âmes. Sur ce chiffre 12 000 personnes, soit le 5,5 % vivant de la terre sont réparties dans 1800 exploitations agricoles situées dans 39 communes rurales ou semi-agricoles.

Cette disproportion entre ville et campagne a incité les gouvernements du canton à se pencher sur les problèmes de l'agriculture pour y vouer une attention toute particulière.